

Formulaire d'attestation de conformité de l'installation | COMPTEUR D'EAU

Le présent formulaire doit être retourné par le propriétaire de l'immeuble dans les délais prescrits, par courriel à l'adresse : travaux publics@rawdon.ca ou par la poste à l'adresse indiquée dans le bas de la 2^e page.

Informations sur l'immeuble

Matricule : _____ Lot : _____

Adresse : _____

Multilogements - N° d'unité où est installé le compteur d'eau : _____

Compteur d'eau

Je soussigné, certifie que le compteur d'eau fourni par la Municipalité de Rawdon ci-après détaillé a été installé conformément au [règlement municipal no 119-2018](#) sur les compteurs d'eau, à savoir :

Modèle (NEPTUNE ou autre) : _____

No de série : _____ Diamètre (5/8, 3/4 ou autre) : _____

- La ligne a été purgée avant de procéder à l'installation du compteur d'eau afin d'éviter de bloquer le mécanisme du compteur d'eau avec des particules (sable, pierre, etc.).

Dispositif antirefoulement (DAR)

L'information concernant le dispositif antirefoulement (DAR), selon les normes RBQ, a été transmise au propriétaire.

Type de DAR : Risque modéré Risque élevé Diamètre du DAR (si requis) : _____

- Un DAR était déjà en place et fonctionnel
 Nous avons effectué l'installation d'un DAR
 Le propriétaire a refusé l'installation d'un DAR *** Non-respect du règlement n° 119-2018 ***
 L'installation d'un DAR ne s'applique pas selon la RBQ.

Entrée d'eau

Diamètre de la conduite de l'entrée d'eau : _____

Nombre d'entrées d'eau de l'immeuble : _____ Nombre d'entrées d'eau fonctionnelles : _____

Conduite de dérivation installée ou en place : Oui Non

Entreprise de plomberie

Nom de l'entreprise : _____ N° CMMTQ : _____

Nom du plombier : _____

Date : _____

Signature : _____

Inspection et scellement du compteur d'eau - Réservé à l'usage de la Municipalité

Inspecté et scellé par : _____ En date du : _____

No du scellé : _____ Lecture du compteur d'eau : _____

NOTE IMPORTANTE : Inspection et scellement du compteur d'eau avant la location.

Informations complémentaires pour l'installation d'un compteur d'eau

Le présent formulaire, l'annexe I (*) ou II (**) du règlement et le formulaire d'attestation de conformité de l'installation doivent être remis au plombier pour procéder à l'installation du compteur d'eau.

1. Ordre d'installation :

- a. Vanne d'arrêt principale;
- b. Compteur d'eau;
- c. Vanne d'isolation du compteur;
- d. Dispositif antirefoulement – DAR (si nécessaire);
- e. Autres appareils de plomberie.

2. Appareils de plomberie interdits d'installation en amont du compteur d'eau :

- a. DAR;
- b. Y-tamis;
- c. Manomètre;
- d. Régulateur de pression

3. Purger la ligne avant de procéder à l'installation du compteur d'eau afin d'éviter de bloquer le mécanisme dudit compteur d'eau avec des particules (sable, pierre, etc.).

4. Remplir et signer le formulaire d'attestation de conformité de l'installation du compteur d'eau, **le jour de l'installation** (toutes les informations doivent être complétées pour l'inspection du compteur d'eau, le scellement et le remboursement du dépôt).

5. Dans les plus brefs délais, remettre le formulaire d'attestation de conformité de l'installation au propriétaire aux fins de transmission au Service des travaux publics – division de l'hygiène du milieu, par la poste à l'adresse indiquée dans le bas de cette page ou par courriel : travaux.publics@rawdon.ca.

IMPORTANT : Aviser l'entrepreneur responsable des travaux que le compteur d'eau doit être accessible « entièrement », et ce en tout temps. Aucun matériel ne doit recouvrir le compteur d'eau de façon permanente (une armoire est acceptée seulement si elle n'est pas barrée).

(*) Si le diamètre du compteur d'eau est de moins d'un pouce et demi, vous référer à l'annexe I pour l'installation du compteur d'eau.

(**) Si le diamètre du compteur d'eau est de 2 pouces et plus, vous référer à l'annexe II pour l'installation du compteur d'eau.